

Bulletin local d'information syndicale
Mars 2009



Sommaire :

Page 1 : Un front de lutte interprofessionnel, vite !

Page 2 : Sud Éducation Lorraine soutient la résistance pédagogique d'Alain Refalo

Page 3 : Consultation sur les lycées : pour quoi faire ?

Page 4 : Une atteinte inadmissible au droit syndical

Page 5 : Dossier spécial supérieur

- Réforme du statut des enseignants chercheurs
- Masterisation
- Dans les IUT
- La lutte s'organise

Luttes sociales

Un front de lutte interprofessionnel, vite !

Dans le contexte actuel d'une crise économique importante à laquelle la logique d'un capitalisme financiarisé ultra-libéral ne pouvait pas manquer d'aboutir, ainsi que de contres-réformes ayant pour objectif la remise en cause complète des acquis sociaux et des services publics que les salariés ont réussi à obtenir et à sauvegarder au prix de décennies de luttes sociales, la naissance d'un front commun interprofessionnel de lutte tarde pourtant à se faire jour. Il ne semble donc pas inutile de rappeler la situation à laquelle la population est confrontée aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité.

- x **L'Éducation Nationale** : Dans le primaire, des déclarations méprisantes à l'égard de la fonction qu'exercent les enseignants de maternelle, une réforme rétrograde des programmes d'enseignement et la volonté de supprimer les réseaux d'aide aux élèves en difficulté. Au collège, un enseignement des langues calqué sur une grille d'évaluation européenne n'ayant pour objectif que l'insertion professionnelle et la mobilité des salariés, les activités culturelles et de remédiation sortis du temps scolaire. Au lycée général, une réforme sur laquelle le gouvernement a dû reculer tant il voulait passer en force sans la moindre consultation des acteurs de terrain. Au lycée professionnel, la suppression des BEP et un Bac pro en une année de moins qui risque de laisser nombre d'élèves fragiles sans qualification ou de les reléguer vers l'apprentissage. Dans le supérieur, après l'autonomie des universités les liant au secteur privé dans leur financement et leur gestion, nous assistons à une réforme injuste du statut des enseignants chercheurs, la remise en cause du CNRS, la soumission de la recherche à des intérêts marchands et la masterisation de la formation des enseignants de l'Éducation nationale qui se voient privés de l'année de stage de formation. A tous les niveaux, plus de 10 000 suppressions de postes d'enseignants à chaque rentrée depuis trois ans. Dans notre académie, c'est plus de 450 postes qui seront supprimés à la rentrée prochaine sur fond d'embauche de contractuels non formés et de multiplication des heures supplémentaires.
- x **La santé** : Le projet de loi Bachelot discuté à l'Assemblée Nationale annonce un véritable démantèlement de l'hôpital public. Avec la mise en place des Agences Régionales de Santé, sur les 1035 hôpitaux publics il ne restera que 300 communautés hospitalières. Une politique dont l'objectif n'est autre que de laisser les cliniques privées se charger des soins rentables, l'hôpital public devant se contenter des prises en charge coûteuses. Du point de vue des conditions de travail, déjà à l'heure actuelle, les fonctionnaires de santé subissent le développement de la précarité, les changements intempestifs de planning et d'horaires, la remise en cause des RTT, la multiplication des heures supplémentaires imposées, le non remplacement de la plupart des congés, une charge de travail accrue, une usure professionnelle qui se généralise et qui est aggravée par un va et vient de patients commandé par la rentabilité (tarification à l'activité) et non par la nécessité clinique. Sur le plan national, c'est au minimum 20 000 emplois qui devraient être supprimés dans le

secteur de la santé. Rien qu'au CHU de Nancy, c'est pas moins de 650 postes qui doivent être supprimés.

- x Les transports publics : A la SNCF nous assistons à des bénéfiques records (777 millions d'euros en 2007, un résultat jamais égalé dans toute l'histoire de l'entreprise publique) résultat d'une politique dont l'unique objectif est la perspective d'une ouverture à la concurrence. Un résultat qui provient uniquement des gains de productivité mais dont aucun bénéfice n'est tiré par les salariés qui voient leur pouvoir d'achat toujours diminué, ni par les usagers dont le tarif des billets est en constante augmentation. Dans le fret, l'ouverture à la concurrence est déjà une réalité, mais pour quel résultat ? Une logique de rentabilité qui bénéficie aux multinationales comme Veolia, mais aucune amélioration du service (fermetures de gares de fret et de triage en pagaille ayant pour résultat des centaines de milliers de camions supplémentaires sur les routes à l'heure où l'on parle de défis écologiques) et une pression à la baisse des salaires et conditions de travail pour les salariés.
- x Après France Télécom, EDF et GDF, c'est La Poste qui doit devenir une société anonyme, même si, pour l'instant, l'Etat dit vouloir rester majoritaire. Ce changement de statut qui accompagne ici aussi l'ouverture à la concurrence introduit dans ces entreprises la logique du marché au détriment des missions de service public qui leur étaient confiées : introduction de techniques de management agressives, précarisation du personnel, dégradation du service et fermeture des bureaux, diversification dans des activités concurrentielles, rétablissement de la profitabilité pour les (futurs) actionnaires... Et pour les usagers (des clients à présent), des tarifs illisibles et incomparables avec la concurrence, une logique marchande et consumériste, et au final un service aux particuliers de moins bonne qualité.
- x Le secteur privé : Alors qu'il n'y avait pas d'argent pour nos salaires, pour les services publics, pour la sécu, pour nos retraites, ... alors qu'il fallait réduire la dette et le déficit public, des milliards sont mis à disposition des banquiers, patrons et actionnaires... et brusquement le déficit public n'est plus un problème pour le gouvernement et le patronat ! Dans la logique libérale qui nous est imposée depuis des années, nous voyons que la privatisation des profits et la socialisation des pertes reste le principe de base du système économique capitaliste. Un exemple dans l'industrie automobile : Après un plan d'aide de 6 milliards d'euros, le groupe PSA n'a pourtant pas tardé à annoncer un plan social de 11 000 suppressions d'emploi en Europe en 2009 dont pas moins de 7000 en France. C'est dans ce contexte que nous assistons chaque jour à l'augmentation effrayante du taux de chômage dans tous les pays d'Europe. En France, de janvier 2008 à janvier 2009, celui-ci est passé de 1 210 000 à 2 204 000 demandeurs d'emploi, sans parler des mesures de chômage partiel qui s'imposent dans nombre d'entreprises. Si nous sommes tous d'accord pour dire que c'est le patronat et les dirigeants politiques qui ont créé cette crise, pas question que ce soient les salariés qui la payent, surtout après que les plus riches aient vu leur imposition plafonnée, que nombre de grandes entreprises soient encore exonérées de charges sociales et que nous assistons impuissants à la publication de bénéfiques vertigineux (tel le record historique de 14 milliards d'euros publié par Total) dont seuls les actionnaires tireront profit.

A présent, il est temps de mettre un coup d'arrêt à cette logique injuste et insupportable. Le 29 janvier nous étions des millions dans la rue pour exprimer notre colère. Aujourd'hui, huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires, FSU) appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 19 mars prochain. La réussite de cette journée est nécessaire mais restera insuffisante si les salariés se contentent des quelques journées d'action auxquelles les grandes organisations syndicales veulent bien timidement appeler. Il est indispensable que des assemblées générales et des actions de lutte locales se multiplient à l'échelle des salariés, dans tous les secteurs d'activité, que les bases syndicales reprennent en main l'orientation de leurs organisations dans le sens de leurs intérêts. Car aujourd'hui la situation nous montre que nous n'avons rien à attendre d'un soit-disant dialogue social dans les salons feutrés du pouvoir si ce n'est que d'éponger grossièrement les dégâts de leur crise économique au prix d'une vie rendue de plus en plus difficile pour les familles de milliers de travailleurs. Si la raison de cette situation est le système économique que l'on nous a imposé, c'est la véritable transformation sociale que nous devons aujourd'hui nous fixer comme objectif, une transformation sociale malheureusement oubliée de longue date par ceux qui hier prétendaient défendre l'intérêt des travailleurs. Aujourd'hui c'est un front interprofessionnel unitaire et ambitieux que nous devons construire par le bas et dont le 29 janvier et le 19 mars ne constituent que l'introduction.

Premier degré

Sud Éducation Lorraine soutient la résistance pédagogique d'Alain Refalo

Le 6 novembre 2009, Alain Refalo, professeur des Ecoles à Colomiers en Haute-Garonne, envoie à son inspecteur une lettre intitulée : « En conscience, je refuse d'obéir ». Cet acte lui a valu de nombreuses menaces puis des sanctions financières et professionnelles de la part de sa hiérarchie. Sud Education Lorraine soutient cette résistance courageuse et encourage les enseignants à s'inspirer de cet exemple pour résister par tous les moyens possible aux contre-réformes actuelles qui nient les valeurs essentielles et les missions fondamentales de l'École publique.

La lettre d'Alain Refalo est consultable en ligne : <http://desobeissance-pedagogique.org>

Consultation sur le lycée : pour quoi faire ?

Après le recul politique du 15 décembre 2008 concernant la « réforme » des lycées, le pouvoir cherche à sauver ses objectifs de déconstruction du service public en instituant de nouvelles procédures, mais qui ne sont que masque pseudo-démocratique de la casse de l'école.

Le contexte de la mise en parenthèse :

La mobilisation des lycéens en novembre-décembre, hélas peu soutenue par les enseignants, commençait à faire peur au pouvoir, avec le modèle grec des révoltes de la jeunesse. De plus, l'action plus lobbyiste des associations d'enseignants (physique-chimie, SVT, SES, lettres, ...) a débouché sur la négation du principal objectif de la « réforme » de la classe de seconde : la réduction des horaires pour faire des « économies » (suppression de postes). La réduction du temps d'enseignement devenait une augmentation ! (objectif = 26 heures hebdomadaire, et suite aux concessions successives = 31 h). Le recul se traduit par l'annonce d'une remise à plat de la réforme, sous couvert d'une consultation nationale sur le lycée, avec la nomination de Richard DESCOING, directeur de l'IEP de Paris, symbole de la discrimination positive réalisée par Sciences-Po (intégration de publics « défavorisés » dans une des filières symboliques de la formation des élites).

Quel est l'intérêt d'une telle consultation ?

L'idée est de protéger la politique du gouvernement et les ministres (DARCOS et PECRESSE) en confiant la « réforme » à des médiateurs. Créer des commissions, des consultations « démocratiques » (on donne la parole à tous) permet de donner l'illusion de la recherche d'un consensus. Rappelons que des consultations de ce type ont eu lieu en 1998 (Mérieu) et en 2004 (Thélot). A partir de ce dernier, qu'en retenir ? Le pouvoir ne garde que ce qui l'intéresse, ce qui va dans le sens de son objectif. Ainsi, du rapport Thélot, le gouvernement a repris, par exemple, le principe des EPEP dans le primaire (mesure fortement contestée par les acteurs de terrain).

Mais des doléances fortes émergent de la consultation sont oubliées : ainsi la demande d'un renforcement de la présence d'adultes est non seulement tue, mais niée dans les décisions (suppression de postes d'enseignant, disparition programmée des COP, des CPE, ...). La forte demande de groupes-classes de faibles effectifs est complètement occultée (malgré le recours à l'exemple du modèle scandinave dans les motivations ministérielle : les finlandais sont nommés en exemple de bonne réussite aux enquêtes internationales sans qu'il soit rappelé que la plupart des cours se font en petits groupes),

et se traduit par un accroissement des effectifs des classes (35 en seconde). La lecture des premières réponses à la consultation sur le serveur de l'académie de Nancy-Metz¹ confirme ces revendications : une demande forte de COP, de groupes-classes à 20 élèves, de la part d'élèves, de parents, de profs., ... Parions que nous n'en trouverons aucune trace dans le rapport final.

Les concepteurs de la « réforme » y trouveront pourtant certainement la justification « démocratique » de leurs choix ! La rédaction de ce type de rapport ne sert finalement qu'à la justification de décisions prises a priori.

Par ailleurs, cette consultation est présentée à partir des « points de convergence » signés par le Ministère et plusieurs confédérations syndicales à l'été 2008. Or on peut en contester la philosophie (échec de l'école française) et surtout l'argumentation.

De l'art de construire la défaite de l'école :

Plusieurs points des présupposés de la nécessité d'une « réforme » du lycée sont fortement contestables. Le pouvoir utilise des données statistiques et des arguties rhétoriques pour imposer l'idée d'une libéralisation du service public. Rappelons simplement « l'assouplissement de la carte scolaire » qui n'a pour finalité que d'instituer la concurrence entre établissements et l'institution d'une école à deux (ou plus) vitesses.

Un exemple de rhétorique ambiguë, mais qui illustre bien le niveau de discours pour justifier la « réforme » : le fameux « *150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification* ». L'incantation sert à dénigrer l'institution scolaire-universitaire.

Les chiffres diffusés par la DEPP (organisme statistique du ministère de l'EN, dont les données sont ces derniers temps *gelées* dans leur parution ; note d'information 08-05 de janvier 2008) sont de 42 000 sorties sans qualification ! En l'espace d'une vingtaine d'années on est passé d'un chiffre de 170 000 à 42 000. C'est donc le signe que l'école va de plus en plus mal !!!

La réponse est un peu plus complexe ; si l'on s'en tient à la définition française, qui date de 1969 : est dit qualifié l'individu qui sort du système scolaire en ayant suivi au maximum une année de terminale d'un cycle (CAP, BEP, bac), même s'il n'a pas obtenu le diplôme. Le Traité européen de Lisbonne de 2000 instaure, quant à lui , mais sans transcription officielle dans le Droit français, le

¹ : <http://www.ac-nancy-metz.fr/Academie/Actualites/ConsultationReformeLycee/Default.aspx>

principe des jeunes qui sortent sans diplôme. Il y a une confusion entre les deux expressions.

En outre, « l'échec » de l'école est affirmé, mais pas complètement vérifié : on (« on » étant entre autres, Ch. Forrestier - dans une conférence ESEN septembre 2006) qui nous parle de « 150 000 départs sans diplôme » en additionnant 60 000 départs en 3ème, 80 000 sans CAP/BEP, et 10 000 échecs au bac. On arrive certes à 150 000 sorties sans diplôme (mais pas forcément sans qualification). Mais si on fait bien attention, ce n'est pas le lycée général et technologique qui est concerné. Le problème touche davantage le collège et le lycée professionnel. Pourquoi alors l'incriminer ?

Les réformes engagées depuis ces dernières années à ces niveaux permettent-elles de répondre aux problèmes (socle commun au collège – bac pro en 3 ans, ...) ? On peut se poser la question.... Utiliser ces données pour justifier une réforme des lycées généraux et technologiques ressort d'une certaine malhonnêteté intellectuelle !

Rappelons enfin que les orientations post-bac ne prêtent pas forcément à la débauche de dénigrement des ministres : les arguties avancées mettent en avant l'échec à l'université (et il ne faut pas nier les problèmes posés à ce niveau), mais cela ne concerne que 35 % des bacheliers (étude du MEN de mars 2005 sur les bacheliers 2002 = 35% en Licence, 22% en BTS, 10 % en IUT, 8% en CPGE, et 13% en filières diverses) ! Les taux de réussite en BTS et DUT sont autour de 76 % et pour les bacheliers

généraux, 80% obtiennent un DEUG en 2 ou 3 ans.

Est-ce vraiment le lycée qui pose problème ? Si tout n'est pas parfait et s'il est nécessaire de modifier son fonctionnement, le lycée ne peut-être considéré comme responsable des problèmes de l'emploi, de la réussite scolaire et universitaire des jeunes. Vouloir lui imputer la responsabilité des difficultés du système productif capitaliste, et s'en servir comme alibi pour remettre en cause les missions de service public d'Éducation Nationale, n'est finalement qu'idéologique. Comment justifier la volonté d'une école inégalitaire (sous couvert d'un discours prônant l'égalité des chances) et le souci de maintenir une reproduction des situations sociales : il suffit de convaincre, à l'aide d'idées répétées à longueur de média, que le lycée fonctionne mal, qu'il coûte cher (nos impôts).

Le lycée a certes besoin de « réformes », mais pas dans le sens désiré par les valets du patronat (former de futurs salariés dociles et « efficaces ») : on peut raisonnablement espérer de l'école (du lycée) une véritable formation humaniste, avec des moyens adaptés.

Dans cette perspective, la consultation sur le lycée n'est qu'un écran de fumée, une opération de communication, visant à justifier la mise en place d'un vrai démantèlement du service public d'enseignement.

SUD Education Lorraine appelle donc à ne pas participer à cette opération pseudo-démocratique de consultation, dont les conclusions sont déjà écrites.

Droit syndical

Une atteinte inadmissible !

Les commissaires paritaires jouent un rôle majeur pour faire respecter les règles et assurer un mouvement aussi équitable que possible.

Or, le Ministère et le Rectorat ont mis cette année en place des aides à la mutation. Il s'agit en fait de vacataires qui recueillent les questions posées par téléphone et les soumettent ensuite au personnel du rectorat, lui-même écrasé par ses nombreuses tâches. En outre, actuellement, d'autres vacataires appellent les postulants au mouvement inter-académique pour leur communiquer, **avant la CAPN**, la réponse à leur demande. Le plus souvent négative, suppressions de postes obligent.

De ce fait, l'administration cherche à court-circuiter les syndicats avant et après le mouvement.

Des perspectives encore plus sombres se profilent à l'horizon : le rôle dévolu aux commissaires paritaires sera à l'avenir réduit par la multiplication des phases du mouvement désormais traitées par informatique. Il deviendra quasiment impossible aux élus de vérifier la justesse des opérations. D'où un risque d'opacification des mouvements et un paritarisme purement formel.

Pour y voir clair : gros plan sur des luttes en cours

LRU, MASTERISATION, STATUTS DÉNATURÉS, BUDGETS EN BERNE, POSTES SUPPRIMÉS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DIT NON !

RÉFORME DES STATUTS

L'année dernière, un mouvement de contestation a vu le jour contre la LRU, loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, votée en été ! Ce mouvement, même s'il n'a pas permis de faire abroger cette loi, a mis au jour toutes sortes de scénarios pour sa mise en œuvre qui avaient été taxés d'alarmistes.

Cette loi continuant d'exister, le gouvernement a lancé en novembre dernier l'un des premiers décrets d'application : la réforme du statut des enseignants-chercheurs. Et alors là, surprise ! C'est pire que les scénarios à l'époque taxés d'alarmistes. On a peine à y croire, mais si ! De quoi s'agit-il au juste ?

C'est quoi un enseignant-chercheur ?

A l'intérieur des universités, les enseignants ont majoritairement trois types de statuts : les 'enseignants – enseignants' (PRAG-PRCE), les enseignants-chercheurs (le gros de la cohorte) et les vacataires (professionnels, chercheurs, thésards). Le statut attaqué actuellement est celui des enseignants-chercheurs.

Le travail de l'enseignant-chercheur est abusivement réduit dans les discours politiques et médiatiques à 192h par an. Dans les faits, un enseignant-chercheur effectue trois mi-temps : un mi-temps enseignement dont la partie visible est les fameuses 192h, un mi-temps recherche et un mi-temps administratif.

Dans le mi-temps enseignement, les 192h correspondent en fait à environ 800h annuelles. On compte en général 3h de préparation pour 1h de cours devant les étudiants. Pourquoi cela ? A l'université, la définition du programme, l'appropriation des travaux de recherche dans le domaine du cours préparé, la mise au point des TD (travaux dirigés) et des TP (travaux pratiques) sont assurés par l'enseignant en fac. C'est pour cela que les cours de fac sont dits 'adossés à la recherche'. De la même manière, les cours assurés dans les filières dites professionnalisantes reposent sur une appropriation des techniques, en perpétuelle évolution, la définition du programme, des TD et des TP.

Le mi-temps recherche correspond lui aussi à environ 800h annuelles. Ce chiffre vient du fait que le statut de l'enseignant-chercheur est normalement réparti pour moitié entre enseignement et recherche. Du coup 800h d'enseignement = 800h de recherche.

Alors pourquoi ce troisième mi-temps administratif ? Parce que les charges administratives ont fortement augmenté ces dernières années, aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche : gestion des emplois du temps ; responsabilités de diplômes, de filières, de département d'enseignement, d'équipe, de laboratoire ; jurys d'examen ; gestion des dossiers d'admission des étudiants (l'orientation active) ; aide à la réussite (le plan réussite licence) ; aide à l'insertion professionnelle ; procédures d'évaluation diverses dans l'enseignement et dans la recherche, au niveau des organismes et des individus ; gestion des carrières ; augmentation très importante de la recherche sur contrat qui alourdit les procédures administratives et les rend de plus en plus nombreuses et variées ; etc.

Ce troisième mi-temps n'est pas mentionné dans le statut de l'enseignant-chercheur car il/elle est supposé(e) se débrouiller pour le faire entrer dans les deux autres mi-temps, l'enseignement et la recherche. Résultat, un jeune enseignant-chercheur arrête ou limite la recherche, ou bien la développe sur son temps théoriquement libre.

Du coup, on pourrait se dire, à juste titre, qu'il faut réformer. Certes, mais pourquoi donc en alourdissant ce qui était déjà difficile et en éliminant ce qui fonctionnait à peu près correctement ?

La réforme des statuts.

Le cœur de la réforme proposée, sa philosophie, c'est de récompenser les méritants, les 'qui se tuent au travail', et de sanctionner les tire-au-flanc, le ou les quelques collègues connus pour abuser du système, de la disponibilité et de la gentillesse de leurs autres collègues.

Première chose, s'il y en avait tant que ça, de ces soi-disant tire-au-flanc, l'ensemble du système ne fonctionnerait pas. Or, ce n'est pas le cas.

Deuxième chose, appuyer une réforme sur quelques cas individuels et marginaux alors que celle-ci va toucher toute la

communauté est très discutable et démagogique, à tous points de vue. Le 'trou de la sécu' a-t-il disparu grâce aux nouvelles mesures supposées surveiller les dépenses des assurés ? Le bien-fondé de ces mesures s'appuyait pourtant sur les quelques soi-disant fraudeurs à la carte vitale ! Le chômage a-t-il disparu depuis qu'on fait une vie d'enfer aux chômeurs ? Et l'immigration et le travail au noir ? Et que dire des prisons ?!

Parlons contenu. Les éléments-clefs de cette réforme vont dans deux directions qui se terminent en tenaille.

D'abord, elle augmente encore les charges que l'enseignant-chercheur devra faire rentrer dans son emploi du temps : peu importe qu'il en trouve le temps, peu importe qu'il soit formé pour cela (par exemple l'insertion professionnelle), peu importe que cela fasse partie de l'enseignement ou non.

Ensuite, elle met en place la fameuse modulation de services, mais la réforme en confie la responsabilité au président de l'université, devenu le patron de celle-ci, et à son conseil d'administration dont la composition et les compétences le rendent nécessairement soumis au président.

Il est vrai que le rapport des états généraux de la recherche, en 2004, appelle de ses vœux la modulation de services. Mais pas de cette manière ! Dans ce rapport qui est le résultat d'une année et demie de réflexion menée par la communauté, la modulation de services est demandée afin qu'un enseignant-chercheur puisse par exemple se consacrer totalement à la recherche à un moment donné, ou bien totalement à l'enseignement car il se sent la maturité et la motivation pour créer une nouvelle filière par exemple. Actuellement, il existe quelques moyens, très lourds administrativement, permettant un peu de modulation, mais ils sont considérés par tous comme insuffisants.

Face à cela, la modulation des services « à la sauce réforme » impose :

- l'obligation pour l'enseignant-chercheur d'être évalué sur son enseignement et sa recherche tous les 4 ans par une instance nationale, le CNU (conseil national des universités),
- en fonction de cette évaluation, la possibilité pour le président de l'université et le CA d'affecter à chaque enseignant-chercheur son temps d'enseignement qui n'est plus nécessairement limité à 192h,
- le respect de l'offre d'enseignement de l'université, c'est-à-dire que la modulation du temps d'enseignement des enseignants-chercheurs doit se faire sans que le nombre d'heures d'enseignement effectuées à l'université ne baisse, c'est la fameuse « modulation à coût constant »,
- des décharges de service pour les postes de responsabilité à partir d'un certain niveau : les directeurs d'UFR (unité de formation et de recherche, en gros, les départements d'enseignement), les directeurs de laboratoire, les présidents d'université et les présidents de section CNU (le président de la section mathématiques, celui de la section biologie, informatique, etc.).

QUID de toutes les autres fonctions et responsabilités assurées par les autres ?

Bilan. Le bilan d'une telle réforme est d'abord de donner à l'enseignement le rôle de la sanction. Pour des enseignants, c'est quand même fort ! Ensuite, si l'on suit la logique de cette réforme, les enseignants-chercheurs considérés comme mauvais seront davantage présents auprès des étudiants. Contradiction, vous avez dit contradiction ? Enfin, la pression ainsi appliquée aux individus va faire éclater toute tentative de collaboration, pourtant fondamentale dans toute équipe pédagogique. Deux cas de figure vont se présenter régulièrement :

- enseignant A : *t'aurais le temps cette semaine pour qu'on discute un peu de ce qu'on fait chacun dans notre cours pour éviter les redites ?*

- enseignant B : *désolé, faut que je termine mon article, j'ai un dossier d'évaluation à préparer moi ! Faudrait quand même pas oublier que si j'ai pas assez d'articles, je serai jugé comme mauvais chercheur et du coup, paf, 30h de plus pour 4 ans et donc encore moins la possibilité de faire des articles !*

Ou alors :

- enseignant A : *t'aurais le temps cette semaine pour qu'on discute un peu ? Je n'arrive pas à faire passer la notion de polysémie aux étudiants.*

- enseignant B : *non mais tu rigoles ! J'ai déjà 100h de plus que toi parce que le CA m'a collé deux de tes cours après l'évaluation. Vu ce qui te reste comme cours à assurer, t'as largement le temps de te débrouiller, non ?*

Bonne ambiance, quoi... Et propice aux étudiants de surcroît !

Bien sûr, bien sûr, on nous rassure, on en appelle à notre collégialité. Nos élus nous rappellent qu'ils dépendent de nous, le président compris... Mais ceci est sans compter les baisses budgétaires et les suppressions de postes. Que pourront faire un président et son CA, avec toute la bonne volonté qu'on peut imaginer, lorsque les postes ne seront pas remplacés, lorsque les budgets ne permettront plus d'embaucher des vacataires pour l'enseignement ? La modulation de services viendra arranger tout ça. Et comme cela se fera sur la base d'une évaluation, d'une instance nationale, ce sera acceptable, voire légitime...

Mais, surprenant ?, les enseignants et enseignants-chercheurs disent non !

MASTERISATION

Comme les autres réformes, la masterisation des concours doit s'appliquer à la rentrée 2009.

Aujourd'hui, après la licence et une année de préparation du concours, les lauréats ont le statut de professeur stagiaire. Ils sont rémunérés durant leur cinquième année d'étude et leur formation se déroule en alternance dans des écoles internes aux universités, les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (I.U.F.M.), et dans des établissements scolaires. C'est ainsi que les futurs professeurs des écoles et enseignants du secondaire se voient confier des élèves, en pleine responsabilité, lors de stages occupant un tiers de l'année, dans trois classes différentes.

Avec la réforme, la préparation aux épreuves des concours de recrutement des enseignants du primaire et du secondaire sera intégrée dans des formations à Bac+5 ou Master. Ces formations seront appelées « master d'enseignement » et doivent faire l'objet de propositions au ministère par les universités. Ces propositions sont formalisées sous la forme de « maquettes », maquettes dont la remontée a été fortement bloquée un peu partout en France.

Les avantages selon le gouvernement...

- x " Amener le niveau des enseignants de Bac+3 à Bac+5 "
- x " Mieux les rémunérer "
- x " Mieux préparer les étudiants à leur future profession "

...sont des contre-vérités

- ✓ La masterisation entraîne une **baisse de l'enseignement disciplinaire**. En effet, la part de la discipline ne compte plus que pour 1/4 dans la formation et dans l'évaluation. Deux exemples :
 1. au CAPES de langue, les épreuves disciplinaires de l'oral disparaissent. Les compétences de l'étudiant à parler la langue qu'il va enseigner ne seront pas vérifiées. Le niveau de compétences requis reste celui de la Licence. Alors, pourquoi deux années de formation supplémentaires
 2. au concours de professeur des écoles, il n'y aura plus d'épreuve pour vérifier de façon fiable la capacité des futurs maîtres à enseigner le français !
- ✓ **Le stage en situation disparaît**. Actuellement, les futurs enseignants suivent cinq années d'études et de formation dont une année de stage payée. Pour eux, il s'agissait d'une année de stage spécifique, au cours de laquelle ils étaient face à une classe sous l'égide d'un enseignant expérimenté qui pouvait ainsi leur prodiguer des conseils. Cette année spécifique de stage pour le futur enseignant correspondait donc à une mise en pratique encadrée des différentes connaissances acquises en pédagogie au cours des études. Dorénavant, les étudiants ne disposeront au mieux que d'un mois de stage pour s'exercer au métier (en école d'ingénieurs, les stages durent environ six mois), mais tous n'en bénéficieront pas car il n'est pas obligatoire d'en prévoir dans le cursus. Et comment le pourrait-on quand le ministère promet 40 000 stages pour... 150 000 étudiants ? Heureusement d'ailleurs, pour les rectorats, bien incapables de répondre à la demande, notamment dans les académies qui ont le plus de candidats. Enfin, ajoutons qu'avoir la responsabilité d'une classe, c'est avant tout en suivre la progression du début à la fin de l'année. Rien de cela dans ces mini-stages proposés par cette réforme qui aura pour conséquence :
 - Les candidats seront évalués au concours sur leur aptitude à enseigner alors qu'ils n'auront bénéficié d'aucune pratique.
 - Les études seront plus longues et non rémunérées. Cela signifie une économie pour l'état mais aussi une sélection des candidats : la suppression du stage spécifique rémunéré équivaut à un plan social de 20 000 postes. Ce sera aux familles de payer les études... Du moins, celles qui le pourront. Cette logique est socialement injuste.
 - Les futurs enseignants perdent une année de stage payé qui comptait pour la retraite.

Bref, la logique globale de la suppression du stage semble d'abord et avant tout budgétaire.

- ✓ **Le nombre de postes offerts aux concours est en baisse**. Les étudiants qui auront échoué et qui seront en possession d'un master d'enseignement formeront une cohorte de futurs vacataires ou contractuels. La précarisation, c'est l'avenir !
- ✓ **Le projet met à mal l'égalité territoriale**. Le caractère national des concours est fragilisé, dans les départements ruraux, l'existence des sites IUFM installés dans les anciennes Écoles Normales est sérieusement menacée et le gouvernement a engagé les universités dans une concurrence sauvage : on ne peut plus être sûr qu'on formera les mêmes enseignants d'une région à l'autre ou au sein d'une même région tant les conceptions du métier varient d'un projet à l'autre. Appliquer cette réforme reviendrait à dénationaliser la formation des maîtres.
- ✓ A l'Université, **les masters Recherche se videront** au profit des masters d'enseignement préparant aux concours. En

effet, la préoccupation légitime des candidats sera de réussir ces concours dont les épreuves se situent en janvier et juin de la 2^e année de master. Il est évident que leur préparation les empêchera de s'engager sérieusement dans les recherches qu'exige le mémoire de master.

- ✓ **L'incohérence, l'irresponsabilité et l'irrespect du ministère** envers les acteurs de la formation atteint des sommets ! Le retour des projets de master (les maquettes) est imposé pour le 15 février (reporté en mars depuis quelques jours), mais les dernières précisions du ministère datent du 15 janvier et les textes officiels sur les épreuves des concours ne sont toujours pas parus...
- ✓ **Universitaires : réalisez l'impossible !** Il est, en outre, impossible pour la communauté universitaire de concevoir des masters qui, tout à la fois, doivent être enracinés sur la recherche, doivent répondre à un cahier des charges relatif au caractère professionnel de la formation, doivent préparer les épreuves d'un concours de recrutement et doivent prévoir la réorientation professionnelle des nombreux étudiants qui ne seront pas lauréats desdits concours.

Pour l'avenir de l'école publique, cette réforme n'entraîne rien de moins qu'un désastre !

IUT

Concernés comme les facs par le nouveau décret sur les enseignants-chercheurs, les IUT sont en outre mis en danger par le nouveau calcul de leur budget.

Un budget globalisé

Jusqu'à maintenant, le budget des IUT était indépendant du budget de l'université de rattachement. Avec la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU), cette autonomie disparaît. Les moyens alloués aux Universités sont globalisés. A compter du 1^{er} janvier 2009, chaque université gèrera de façon autonome le budget global attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette réforme est lourde de conséquences pour les IUT car leurs moyens dépendront de l'Université autonome de rattachement. L'arbitrage se fera au sein des universités entre les présidents d'universités et les directeurs d'IUT. Les moyens alloués aux IUT seront alors définis localement, dans le cadre du budget global alloué par le ministère à l'Université et des orientations et choix faits par celle-ci.

Des moyens à la baisse

Le calcul des moyens alloués aux établissements universitaires est établi à l'aide d'un nouveau logiciel comptable appelé SYMPA (!). Ce nouveau « système de répartition des moyens » se veut un outil de répartition plus équitable entre universités. Il change les coefficients de calcul par type de formation, sépare financements pour la formation et pour la recherche (actant de ce fait la séparation nette entre ces activités) et entre fonctionnement et performance (reste à savoir de quelle performance il est question et comment on l'évalue...).

Les simulations réalisées à l'aide de ce nouveau logiciel dans différents IUT font apparaître une baisse de moyens considérable : à l'IUT Charlemagne, 33% du budget en moins, 20% d'enseignants en moins ; à l'IUT d'Epinal, 40% du budget en moins, 20% du personnel (enseignants et BIATOS²) en moins.

Conséquences

➤ Il faudra faire des choix...

Dans l'université, d'abord : en effet, même si les présidents d'Université affirment souhaiter donner les mêmes moyens aux IUT, comment le pourront-ils dès lors que le budget global sera réduit ? Ne seront-ils pas contraints de fermer certains IUT, en particulier ceux qui sont décentralisés (Epinal, Lunéville, Saint-Dié, Longwy) ne serait-ce que pour réduire les frais d'entretien des bâtiments ? Or, ces IUT décentralisés constituent une offre de formation financièrement intéressante pour les étudiants car elle leur évite des frais de transport, de logement, etc. L'aménagement du territoire par les IUT décentralisés est une garantie d'un accès égal pour tous à un service public d'enseignement supérieur. Il répond en outre à une demande des entreprises locales.

2 :BIATOS : personnel de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers, de Service et de Santé

Dans les IUT ensuite : on hésitera sans doute à investir dans le renouvellement du matériel. Or il est important que les étudiants soient formés à l'utilisation d'un matériel performant.

Par ailleurs, 1/3 des enseignements dispensés en IUT l'est par des professionnels issus des entreprises et payés sur budget propre. Budget en baisse = intervenants en moins.

En outre, il faudra peut-être faire l'impasse sur une partie du programme (moins d'argent, moins d'enseignement) pour entrer dans le cadre budgétaire fixé. On voit bien par là que ce qui est mis en avant, ce n'est pas la qualité de la formation, mais son coût.

Enfin, certains départements (ou sections) risquent de disparaître : à Epinal par exemple, la baisse de budget correspond à peu près au coût de fonctionnement d'un des trois départements qui composent l'IUT.

Quant au personnel non-enseignant (personnels administratifs et techniques), ils sont les premiers frappés par la réduction des moyens des universités, puisque le budget 2009 entérine la suppression de 250 postes de personnels non enseignants.

Et il faut savoir que lorsque des postes statutaires sont supprimés à l'université, cela entraîne le recrutement de personnels précaires (il y a actuellement 30% d'agents non titulaires dans les effectifs des universités). Or, la gestion des agents non titulaires dans les universités est une véritable honte. Ces agents sont recrutés sur des contrats de dix mois, (de septembre à juin), sont mis au chômage pendant deux mois (en juillet et août) et enchaînent souvent ainsi les contrats sans aucun espoir de voir leur contrat renouvelé en CDI.

Il faut préciser que les deux mois de chômage sont payés par l'université, ce qui constitue un incroyable gâchis.

Le projet est bien de détruire le service public en le contraignant à...

➤ ... et chercher des financements ailleurs

Ailleurs, c'est-à-dire auprès des entreprises et des collectivités territoriales. Plusieurs choses sont à craindre : la première est que ne s'installent des formations privées dont l'objectif sera de former les étudiants pour leurs seuls et uniques besoins (IUT Mac Do par exemple) ; la seconde, que certains IUT n'obtiennent des financements des entreprises locales et puissent assurer ainsi de bonnes conditions d'enseignement, alors que d'autres, installés dans des zones plus ou moins sinistrées industriellement, soient contraints de se contenter du minimum et de renoncer à une partie du programme faute de moyens. Dès lors, le diplôme n'aura pas une valeur égale partout en France.

Ailleurs, ce peut être encore auprès des étudiants eux-mêmes : les frais d'inscription risquent d'augmenter considérablement pour compenser les pertes budgétaires, donc d'entraîner une sélection par l'argent. Or, sur les 140000 étudiants en IUT, 36% sont boursiers. Les IUT sont connus pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur dans des formations courtes et professionnalisantes.

« Pour conclure,

cet extrait du site *Wikiliberal*, (*Portail Libéralisme et questions de société, Rubrique Education*) qui résume la philosophie des réformes actuelles dans l'éducation :

« Pour les libéraux-radicaux, il est injuste de forcer une personne, via l'impôt, à financer l'éducation d'autrui. L'enseignement est donc un service comme les autres, que des individus ou des entreprises vendent à des clients. S'il était appliqué, ce modèle aurait de nombreux avantages sur le plan de la qualité de l'enseignement. Outre les bénéfices tirés de la concurrence entre établissements scolaires et écoles de pédagogie, la délivrance des principaux diplômes ne serait plus un monopole, ce qui permettrait de valoriser de manière optimale les acquis des étudiants.

Le financement des études qui pourrait résulter de ce système est aussi supérieur à la formule de l'instruction publique gratuite. Ce marché, en plus d'intéresser les banques, pourrait voir fleurir les associations délivrant des bourses aux étudiants. Dans les deux cas, l'obtention de prêts serait soumise à la capacité des candidats à convaincre les prêteurs, et donc à fournir des résultats. Ce principe de responsabilisation favoriserait la réussite scolaire et permettrait aux plus méritants de poursuivre des études. »

Tout y est !



LA LUTTE S'ORGANISE

L'une des stratégies du gouvernement est de diviser pour régner ce qui rend la lutte complexe. Les écueils sont nombreux et les raisons de se diviser multiples, entre autres le partage, dans l'Université, entre fac et IUT, chacun défendant son budget dans un combat séparé. Il faut être vigilant et ne pas céder aux pressions destinées à mettre en concurrence aussi bien les établissements que les personnels.

Les moyens d'action mis en œuvre sont divers :

- rétention administrative des notes (ce qui entraîne parfois l'hostilité des étudiants qui, imprégnés du discours dominant, se disent « pris en otage » selon la formule consacrée par les media et le gouvernement !) ; sur le campus Lettres, quelques UFR ont tenu des réunions communes avec leurs étudiants, ce qui a permis aux enseignants d'expliquer tranquillement les enjeux de leur lutte et aux étudiants de poser les questions « qui fâchent » (par exemple « mais notre premier semestre, il est foutu alors ? ») et donc aux enseignants de répondre à ces questions en toute sérénité ; les étudiants du campus Lettres ont commencé à organiser des AG, ce qui a permis aussi une implication plus importante des étudiants, éloignant ainsi l'impression de prise en otage ;
- grève des tâches administratives de la part des enseignants-chercheurs : chaque fois que l'AG vote qu'une nouvelle tâche administrative ne sera pas effectuée, cela fait l'objet d'une motion communiquée à la communauté ; cela rythme ainsi le mouvement et montre qu'il touche de plus en plus de secteurs de l'université => cela a notamment contribué au positionnement du président de Nancy2 qui demande le retrait des réformes parce que son université ne peut plus fonctionner ;
- grève des cours (pour le moment, elle s'exerce a minima, chacun étant désireux de ne pas faire perdre un semestre à ses étudiants) ; la grève est votée et suivie lorsqu'elle est rendue nécessaire par la participation à une action : cours hors les murs, manifs, AG, etc. ;
- tenue régulière d'AG décidant de l'avenir du mouvement et des actions à mener ; certaines AG sont décentralisées et permettent ainsi aux luttes de vivre dans chaque campus et d'autres regroupent plusieurs campus, ce qui permet aujourd'hui de parler d'un mouvement « de l'université de Nancy2 », campus droit – éco, IUT Charlemagne, IUT Epinal, campus Lettres ;
- cours hors les murs, dans des lieux publics afin de sensibiliser la population : dans la semaine de la rentrée, certains profs du campus Lettres envisagent des cours à la médiathèque de Nancy ; à Epinal des cours ont été tenus à la préfecture...
- manifestations, dont la plus imposante fut celle du mardi 10 février (plus de 100000 personnes dans les rues) ; à Nancy, la manifestation du jeudi 5 février a été historique car elle a enfin regroupé la fac de sciences, Nancy1, et tous campus en lutte de Nancy2, Lettres et Sciences Humaines ; dans la semaine de la rentrée, il est prévu d'organiser une conférence de presse, une cérémonie de remise de fausses maquettes (à définir) et la poursuite de la sensibilisation des élus et des représentants divers par des entrevues avec des délégations mandatées par l'AG et qui lui rendent compte régulièrement ;
- occupation des lieux (fac, IUT) avec ateliers de réflexion, projection de films : la journée banalisée du 27 janvier a été un succès, notamment l'atelier « quelle université voulons-nous » et l'AG de l'après-midi qui a abouti, après discussion avec ses membres, à la suppression du point « maquettes » de l'ordre du jour CA ; suite à la mobilisation, le CA du 11 février à Nancy2 a été annulé et le CA de Nancy1, pourtant présidé par Jean-Pierre Finance, du 9 février a été interrompu.

Le mouvement va s'amplifiant. Il faudrait cependant travailler à une réelle coordination avec les lycées, les collèges et le primaire.

